

M.J.P.M. HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 107 Avenue Jean Jaurès, 47200 MARMANDE
405 296 062 RCS AGEN

**DÉCLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS
PUBLICS**

(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du Code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : M.J.P.M. HOLDING

Forme juridique : société par actions simplifiée

Numéro unique d'identification - (Siren) : 405 296 062 RCS AGEN

Représentée par :

Monsieur Thomas MONJALET

agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024

Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

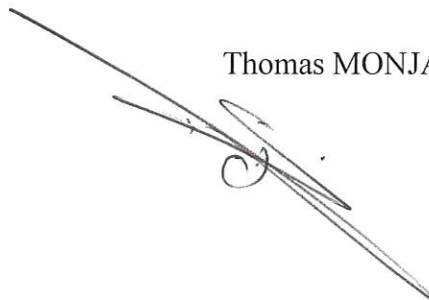
Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Thomas MONJALET



1 **BILAN - ACTIF**

DGFIP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **MJPM HOLDING** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * **12**
 Adresse de l'entreprise **107 AVENUE JEAN JAURES** **47200 MARMANDE** Durée de l'exercice précédent * **12**

Numéro SIRET * **40529606200012** Néant *

				Exercice N, clos le : 31/12/2024	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	93 255	AG	85 189
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	125 176	AU	73 923
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	8 307 610	CV	8 307 610
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
Autres immobilisations financières *	BH	80 573	BI	80 573	
TOTAL (II)	BJ	8 606 614	BK	159 112	8 447 502
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	479 189	BY	479 189
	Autres créances (3)	BZ	- 363 244	CA	- 363 244
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
Disponibilités	CF	1 527 112	CG	1 527 112	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 502	CI	6 502	
TOTAL (III)	CJ	1 649 558	CK	1 649 558	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	10 256 172	1A	159 112
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des Immobilisations financières nettes :		CP	80 573
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		CR	
Immobilisations :		Créances :			



©Logiciel INTAE

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : MJPM HOLDING		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 300 000)	DA 300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC
	Réserve légale (3)	DD 30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG 5 635 207
	Report à nouveau	DH
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 126 899
	Subventions d'investissement	DJ
	Provisions réglementées *	DK
	TOTAL (I)	DL 6 092 107
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
	Avances conditionnées	DN
	TOTAL (II)	DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP
	Provisions pour charges	DQ
	TOTAL (III)	DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 495 387
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 3 141 962
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 243 520
	Dettes fiscales et sociales	DY 108 863
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
Autres dettes	EA 15 222	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
TOTAL (IV)	EC 4 004 954	
	Écart de conversion passif* (V)	ED
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 10 097 060	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
		1D
		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 3 709 336	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de 10 097 060 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 2 272 490 € et dégagant un bénéfice de 126 899 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- La dette inscrite au compte courant en 2019 suite au rachat des actions de SAUBEAU à SAUBIMMO a été rémunérée à 1% par an, soit un montant de 23 661 €. La dette s'élève à 2 299 100 € au 31/12/2024, et devra être remboursée au plus tard le 20 décembre 2026.
- La société fait l'objet d'une proposition de rectification de la part de l'Administration Fiscale sur la taxe sur les salaires de l'année 2022. Cette proposition a été contestée mais une provision pour litige a été constituée correspondant à 19 316 € de principal, 1 931 € de pénalités et 541 € d'intérêts de retard pour un total de 21 788 €. En 2024, la proposition de rectification a été abandonnée par l'Administration Fiscale, la provision a été reprise en totalité.
- La société a procédé au remboursement anticipé de l'emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole pour le rachat des parts de la SAS LOCAMID pour un montant en capital de 228 142 € le 20/11/2024.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au règlement des normes comptables ANC n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|----------------------|---------------|
| - Logiciels | 1 an |
| - Matériel de bureau | 2 ans à 5 ans |

Il est fait application des règlements CRC 2004- 06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

b) Créances

Toutes les créances de l'actif circulant ont une exigibilité inférieure à un an.

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

c) Titres de participation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité.

A chaque arrêté comptable, la société réalise une analyse de cette valeur d'utilité selon une approche multicritères reposant en particulier sur les prévisions d'activité attendues dans la cadre du business plan établi par le Groupe.

SAS MJPM HOLDING – Bilan au 31.12.2024

SAS CHAUVEAU	1 312 283	1 000 000	100	1 810 952	-94 916
SAS SAUBEAU	2 500 000	2 000 000	100	5 069 160	274 090
SAS SMJ	210 000	600 000	35	1 037 061	582 603

6 – Société consolidante

La société MJPM Holding 107 Avenue Jean Jaurès 47200 MARMANDE immatriculée au RCS sous le numéro 405 296 062 est la société mère consolidante.

Les états financiers consolidés sont disponibles au siège social de la SAS MJPM HOLDING.

7 - Charges à payer

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts et dettes financières	36
Emprunts et dettes financières diverses	33 585
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 875
Dettes fiscales et sociales	47 736
Autres dettes	0
TOTAL	92 232

8 - Composition du capital social

Il n'y a pas eu de mouvements sur l'exercice.

	Nombre de titres	Valeur nominale	Montant
Actions ordinaires	2 500	120	300 000 €
Mouvement de capital			
Actions au 31/12/2024	2 500	120	300 000 €

9 – Provision pour litige

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprise	Fin d'exercice
Litiges	21 788-		21 788-	/

La provision pour litige pour un montant de 21 788 € correspond à une proposition de rectification de l'Administration Fiscale relative à la taxe sur les salaires de 2022. Le montant de la provision correspondant aux pénalités soit 1 931 € n'a pas été déduite du résultat fiscal. Cette provision a été reprise en totalité en 2024 à la suite de l'abandon de la rectification par l'Administration Fiscale. La reprise sur provision correspondant aux pénalités pour un montant de 1 931 € n'a pas imposé fiscalement.

10 – Emprunts et dettes financières

	Garanties	Montant initial	Capital restant dû
Emprunt SG	Nantissement de 42,60 % des actions de la SAS SAUBIMMO	1 200 000 €	466 134 €
Emprunt BPO	/	88 897€	29 217 €

11 – Autres dettes

Toutes les dettes ont une exigibilité inférieure à 1 an sauf les autres emprunts et dettes auprès d'établissements financiers (cf tableau 2057).

V. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

12 – Engagements donnés

La société est caution solidaire des contrats de sa filiale Servi Truck, notamment avec la société de produits pétroliers STELA afin de garantir les créances en cours au 31/12/2024.

- Fournisseur STELA.....55 000 €

Total55 000 €

La société est caution solidaire d'un crédit de trésorerie auprès de la BNP de la société SAUBEAU, filiale de SAUBIMMO, à hauteur de 460 K€.

La société est caution solidaire d'un crédit de trésorerie auprès du BPACA de la société SAUBEAU, filiale de SAUBIMMO, à hauteur de 600 K€.

La société s'est portée caution solidaire sur l'emprunt souscrit par la SAS 2JPR auprès de la Société Générale à hauteur de 61 922 € en principal augmenté des intérêts, commissions, frais, accessoires.

SAS MJPM HOLDING – Bilan au 31.12.2024

La société s'est portée caution solidaire sur les emprunts souscrits par la SAS SMJ auprès de la Banque Populaire Occitane et du Crédit Agricole à hauteur de 40 % soit pour un montant total de 2 733 442 €.

13 – Crédit-bail

	MATERIEL DE TRANSPORT
VALEUR D'ORIGINE	67 253
AMORTISSEMENTS	
✓ Cumuls exercices antérieurs	22 273
✓ Dotation de l'exercice	13 451
TOTAL	35 724
REDEVANCES PAYEES	
✓ Cumuls exercices antérieurs	22 577
✓ Exercices	13 555
TOTAL	36 132
REDEVANCES RESTANT A PAYER	
✓ A 1 an au plus	13 560
✓ A plus d'1 an et 5 ans au plus	18 081
✓ A plus de 5 ans	-
TOTAL	31 641
VALEUR RESIDUELLE	
✓ A 1 an au plus	-
✓ A plus d'1 an et 5 ans au plus	3 363
✓ A plus de 5 ans	-
TOTAL	3 363

13- Effectif

L'effectif moyen sur l'année s'élève à 8 salariés.

SOMMAIRE

	N° CERFA

I. LIASSE FISCALE	
. Bilan actif	2050
. Bilan passif	2051
. Compte de résultat en liste	2052
. Compte de résultat en liste (suite)	2053
. Immobilisation	2054
. Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables	2054 bis
. Amortissement	2055
. Provision inscrites au bilan	2056
. Etat des échéances des créances & des dettes	2057
. Détermination du résultat fiscal	2058 A
. Déficit, Indemnités pour congés à payer et provision non déductibles	2058 B
. Affectation résultat & Renseignements divers	2058 C
. Détermination des plus et moins values	2059 A
. Affectation des plus-values à court terme et des plus-values de fusion ou d'apport	2059 B
. Suivi des moins-values à long terme	2059 C
. Réserve spéciale des plus-values à long terme	2059 D
. Réserve spéciale de provisions pour fluctuation des cours	
. Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice	2059 E
. Composition du capital social	2059 F
. Filiales et participations	2059 G
II. <u>ANNEXE</u>	
. Annexe du plan comptable général 1982	1 à 6
III - <u>DOCUMENTS</u>	
. Détail de l'actif	
. Détail du passif	
. Détail du Compte de résultat	

SOMMAIRE

	ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT DU 01.01.2024 AU 31.12.2024	PAGE N°
	I – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	1
	II – REGLES ET METHODES COMPTABLES	1-2
	III – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	3
	III – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS	3
1	Etat de l'actif immobilisé Tableau 2054	
2	Etat des amortissements Tableau 2055	
3	Etat des provisions Tableau 2056	
4	Etat des créances et des dettes Tableau 2057	
5	Filiales et participations	3
6	Société consolidante	4
7	Charges à payer	4
8	Composition du capital social	4
9	Provision pour litige	
10	Emprunts et dettes financières	5
11	Autres dettes	5
	IV – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	5
12	Engagements donnés	5-6
13	Effectif	6

M.J.P.M. HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 107 Avenue Jean Jaurès, 47200 MARMANDE
405 296 062 RCS AGEN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 126 899,49 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	126 899,49 euros
-------------------------------	-------------------------

<u>Un prélèvement sur le compte « Autres réserves »</u>	<u>173 100,51 euros</u>
--	--------------------------------

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	300 000,00 euros
---	-------------------------

A titre de dividendes Soit 120,00 euros par action	300 000,00 euros
---	-------------------------

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 300 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur

l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

Néant

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

300 000,00 euros, soit 120,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :

300 000,00 euros, soit 120,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Certifié conforme

Le Président
Thomas MONJALET

